Bulletin Communal Juillet 2016

Commune de Doische

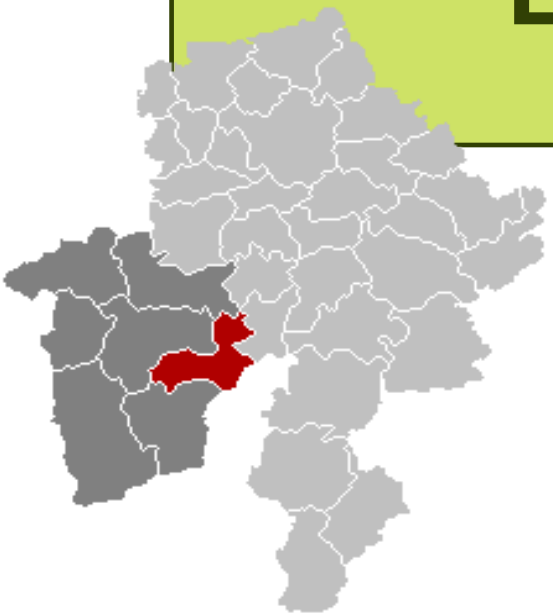

Éditrice responsable : Caroline Deroubaix, échevine de l'information

INFORMATIONS COMMUNALES

Les heures d'ouverture de l'administration communale sont les suivantes :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, le lundi de 14 h à 16 h (uniquement service population jusque 17 h)
et le mercredi de 14 h à 16 h
Permanence « population » : le 1er, 3e et 5e samedi du mois de 9 h à 12 h
Téléphone : 082/21.47.20 - Fax : 082/21.47.39
Notre adresse e-mail : info@doische.be
Notre site : www.doische.be
Page Facebook : https://www.facebook.com/communededoische
Page Twitter : http://twitter.com/ACDoische

Bourgmestre

Sur rendez-vous en téléphonant au 082/21.47.25 ou au 0486/38.39.92

Président CPAS Michel BLONDIA

Le jeudi de 17h30 à 18h30 sur rendez-vous au numéro 0476/53.07.09
Rue Martin Sandron 131 (bâtiment du CPAS) à Doische

CPAS

Le lundi et le vendredi de 9 à 11 h et le mercredi de 15 à 16 h, Rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische Tél. 082/69.90.49 – Fax : 082/69.93.41-- mail : cpas@doische.be

Politiques (MR)

Les permanences sociales du MR de Doische se tiennent sur rendez-vous (082/67 86 60). Tous les Ministres, Députés Fédéraux et Régionaux, Sénateurs et Députés permanents MR du sud de la Province de Namur y sont associés. La permanence est tenue par Bernard ROBERT.

Mutualité Chrétienne

-Doische- Une boîte aux lettres spécifique (relevée chaque jour) est à disposition de tous les affiliés à la rue Martin Sandron n° 88.

Mutualité Neutre

-Gimnée- Permanence journalière par Mme PASCAL–DE WIT, rue Al'Vaux, 13 à Gimnée Tél. : 082/ 67 71 48.

Déchets et collectes

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les 7, 14 et 28 juillet 2016**
La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 15 juillet 2016**
La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 12 et 26 juillet 2016**

Nous attirons votre attention sur le changement de jour pour la collecte des PMC.(Mardi)

Etat-Civil

NAISSANCES.
CENSIER Chloé à Namur, le 16/05/2016 (Gimnée).
CENSIER Gabriel à Namur, le 16/05/2016 (Gimnée).
GUILLAUME Gabriel à Charleroi, le 16/05/2016 (Matagne-la-Petite).
COLLART Julie à Dinant, le 24/05/2016 (Doische).
VIFQUIN Nathan à Namur, le 27/05/2016 (Matagne-la-Petite).
NALINNES Eden à Montigny-le-Tilleul, le 07/06/2016 (Vodelée).

DECLARATIONS DE MARIAGE
Néant

MARIAGES
Néant

DECES
GILLES Jean à Chimay, le 05/06/2016 (Matagne-la-Petite)

Fermeture des bureaux et permanences

Les bureaux seront fermés le jeudi 21 juillet et le vendredi 22 juillet 2016.

Pour le mois de juillet, les permanences du samedi auront lieu le 2, 16 et 30 juillet 2016 de 9 h à 12 h.

Invitation – Jeudi 21 juillet – Fête Nationale

11 heures : TE DEUM en l'église de Romerée.
A l'issue de celui-ci : dépôt d'une gerbe au monument aux mort par les autorités communales.

Vin d'honneur offert par l'Administration Communale sous le chapiteau de 12 h à 13 h30.

La fanfare Saint-Laurent de Matagne-La-Grande rehaussera cette journée du souvenir par une participation toujours bien appréciée.

Essai des sirènes électroniques

Les sirènes installées sur les bâtiments communaux seront actionnées lors des prochains tests sonores qui auront lieu **le jeudi 7 juillet 2016** entre 11 h45e et 13 h15.

Eté Sport

Eté Sport c'est reparti !

L'objectif de l'action Eté Sport reste avant tout de générer des organisations d'activités durant la période estivale, visant à augmenter la pratique sportive générale.

Les administrations communales, les CSL(i), les asbl de gestion des centres sportifs communaux et les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Communauté française, en asbl ou association de fait, peuvent introduire une demande de stage organisé sur le territoire belge ou à l'étranger (sur dérogation).

Les clubs pratiquent dans leur discipline sportive. Les communes et les centres sportifs visent uniquement les multisports.

La durée d'un stage est de 2 heures minimum par jour pour 10 heures ou 20 heures par semaine. Cette année, les stages sont limités à maximum de 3 et catégorisés en fonction des objectifs recherchés, les demi-stages sont acceptés. Une dérogation est donnée aux communes pour le nombre de stages autorisés en fonction du nombre d'habitants.

La procédure de demande de subsides est simplifiée et uniquement accessible sur internet.

Les Centres de Conseil du Sport sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter.

Résumé du conseil communal du 25 février 2016

Sauf indication contraire, les points suivants sont votés à l'unanimité.
Absents : Georges De Coster, Christian Guislain.

Le conseil en séance publique,
Approuve le procès-verbal du 28 janvier 2016.

Prend connaissance, en vertu des dispositions de l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale, de la décision du 4 février2016 émanant du Ministre des Pouvoirs locaux décidant de réformer le budget communal pour l'exercice 2016.

Les conseillers G. De Coster et C. Guislain entrent en séance, il est 20 h 05.

Approuve le règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (enlèvement des immondices par conteneur à puce).

Approuve les budgets des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2016 de Doische avec une part communale de 7.513,46 € et de Romerée avec une part communale de 4.737,61 €.

Approuve les devis forestiers suivants :
* SN/721/6/2016 au montant de 159 € TVAC.
* SN/721/9/2016 au montant de 11.254,40 € TVAC.
Et charge le collège communal de leur exécution.

Approuve la charte pour la Mobilité dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse avec MOBILESEM pour une durée de 1 an prenant cours le 01 janvier 2016 et de participer financièrement à raison de 0,40 €/habitant/an.

Décide d'octroyer un subside de 500 € à titre de Mérite Culturel 2015 ainsi qu'un trophée afin de matérialiser la récompense. Le Conseil constitue un jury composé de l'Echevin de la culture, Monsieur Adam Raphäel, du Directeur du Foyer Culturel de Doische, Monsieur Coulonvaux Stéphane et d'un Conseiller communal de la Minorité, Monsieur Offrois Jean-François.

Décide d'octroyer un subside de 500 € à titre de Mérite Sportif 2015 ainsi qu'un trophée afin de matérialiser la récompense. Le Conseil constitue un jury composé de l'Echevine des Sports, Madame Deroubaix Caroline, d'un Conseiller communal de la majorité, Monsieur Pauly Michel et d'un Conseiller communal de la Minorité, Monsieur Belot Philippe.

Il est 20 h 15, l'Echevin Raphaël Adam sort de la séance.
Suspension de la séance.
Il est 20 h 20, l'Echevin Raphaël Adam rentre en séance.
Reprise de la séance.

Décide la mise à disposition à titre précaire d'une partie d'un terrain communal cadastré section B 1355 E10, ainsi que 2 locaux annexés à la salle des fêtes de Matagne-La-Grande afin d'y dispenser des cours de sociabilisation et d'obéissance pour la mise en place d'une école canine.

Approuve une convention particulière proposée le Service Technique Provincial pour les prestations topographiques requises pour la réalisation d'un plan de modification par rétrécissement d'un tronçon de la rue du Tienne du Bois, au droit des parcelles cadastrées C 3941 et C 394 m, au montant de 585 €.

La séance est terminée, il est 20 h 30.
Le Président lève la séance.

Résumé du conseil communal du 31 mars 2016

Sauf indication contraire, les points suivants sont votés à l'unanimité.
Absents : Christian Hernoux, Christian Guislain, Michel Pauly, Sophie Verhelst.
Le conseil en séance publique,

Suite aux attentats de Bruxelles du 22 mars, une minute de silence est observée en mémoire des victimes, en début de la séance, à l'initiative de Monsieur Georges De Coster, conseiller communal.

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2016.

Approuve par 6 voix et 1 abstention (G. De Coster) le compte 2015 du Centre Public d'Aide Sociale de Doische comme suit :

Service ordinaire
Droits constatés nets : 769.635,99 €
Engagements de dépenses : 621.548,69 €
Boni budgétaire : 148.087,30 €
Service Extraordinaire
Droits constatés nets : 161.287,02 €
Engagements de dépenses : 161.287,02 €
Résultat budgétaire : 0 €

Approuve les comptes 2015 des Fabriques d'Eglise de Vaucelles, avec un résultat de 2.006,76 € et de Gochenée avec un résultat de 4.621,89 €.

Approuve le projet de fusion de la Maison du Tourisme de la Vallée des Eaux Vives et de la Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut.

Approuve la convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit de l'ancien local de Niverlée Pelote, situé à la plaine des Sports, à la Jeunesse de Doische.

La séance est terminée, il est 19 h 40.
Le Président lève la séance.

Résumé du conseil communal du 28 avril 2016

Sauf indication contraire, les points suivants sont votés à l'unanimité.
Absents : Christian Hernoux, Christian Guislain
Le conseil en séance publique,

Avant le début de la séance, Monsieur le Bourgmestre demande l'ajout d'un point supplémentaire à savoir, la vente d'herbe sur pied 2016.

Approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016.

Approuve les comptes 2015 des Fabriques d'Eglise de Niverlée, avec un résultat de 3.795,68 €, de Matagne-La-Petite avec un résultat de 3.659,63 € et de Gimnée avec un résultat de 4.719,76 €.

Décide de revoir la tarification de la redevance communale applicable à la location des chapiteaux communaux.

Décide d'octroyer une subvention extraordinaire de 50.000 € au CPAS De Doische pour financer les travaux d'agrandissement des locaux du magasin et du lavoir d'économie sociale « Linges et Bulles ».

Décide de passer un marché public de services d'étude et du suivi de chantier des travaux de voirie dans le cadre de l'Aménagement du centre de Doische », par procédure négociée sans publicité. Le montant estimé s'élève à 17.250 € TVA comprise.

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 02 juin 2016 de l'Intercommunale IMIO et charge ses délégués de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil communal.

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016 de la S.W.D.E. et charge son délégué de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil communal.

Prend acte du rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein de la commune de Doische en date du 31/12/2015, à transmettre à l'Agence Wallonne pour l'Intégration des personnes handicapées.

Décide de la vente d'herbe sur pied 2016 sur des terrains situés à Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite et Niverlée.

La séance est terminée, il est 19 h 39.
Le Président lève la séance

Taxe Immondices

Chers habitants,

Comme vous avez sans doute pu le constater, la taxe communément appelée "la taxe Immondices" a dû être augmentée indépendamment de notre volonté. En effet, cette augmentation est due à des facteurs économiques dont nous sommes tributaires.

Il s'agit principalement de la gestion des parcs à conteneurs et le coût de valorisation de déchets par biométhanisation et incinérateurs qui sont en augmentation. Cela résulte d'une décision, lors du conclave budgétaire 2015 du Gouvernement wallon, de ne plus prendre en charge le coût du marché de collecte et de traitement des déchets spéciaux des ménages. Ceux-ci doivent être dorénavant pris en charge par l'intercommunale de gestion des déchets, soit pour notre commune, le BEP Environnement.

La charge résultant de cette modification de législation est de 1,36 €/habitant, ce qui fait passer la contribution demandée aux communes pour la gestion des parcs à conteneurs de 17 € à 18,36 €/habitant en 2016.

De plus, la mise en place de la taxe kilométrique sur les routes régionales gérées par le Service public de Wallonie a également engendré un coût non négligeable pour le BEP Environnement, qui a bien évidemment répercuté ce coût sur les finances communales.

Tous les ménages ont donc été impactés et le Conseil communal a redéfinit les tranches des ménages comme suit :

- Pour les isolés : **80,00 € au lieu de 70,00 €**
- Pour les ménages de 2 personnes : **95,00 € au lieu de 85,00 €**
- Pour les ménages de 3 personnes : **110,00 € au lieu de 100,00 €**
- Pour les ménages de 4 personnes : **110,00 € au lieu de 100,00 €**
- Pour les ménages de 5 personnes et plus : **115,00 € au lieu de 100,00 €**
- Pour les seconds résidents et professions libérales : **100,00 € au lieu de 70,00 €**

Le prix du kilo déposé pour enlèvement, fixé à **0,15 €**, n'a, quant à lui, pas été augmenté.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que nous sommes soumis à l'Arrêté du gouvernement wallon du 07 avril 2011 instaurant le principe du "coût-vérité" qui nous oblige à une couverture des coûts relatifs à la gestion des déchets **à hauteur de minimum 95 % et maximum 110 %**. Avec cette augmentation, nous nous situons dorénavant à 100 %, ce qui nous laisse une certaine marge de manœuvres au cas où d'autres augmentations de coûts devraient survenir dans les années à venir.

Nous vous invitons, plus que jamais, à gérer et trier vos déchets correctement. Cette démarche a un impact direct sur notre environnement mais surtout, elle permet de diminuer votre facture sur l'enlèvement des immondices, ce qui n'est négligeable pour personne.

Voyage des familles – 13 août 2016

Un voyage des familles est organisé le 13 août prochain à Canterbury en Angleterre.

Ce voyage est ouvert aux enfants de – de 18 ans, accompagnés d'un ou deux adultes maximum.

Les documents nécessaires au voyage sont la carte d'identité pour tous (même les – de 12 ans) ET l'autorisation de quitter le territoire si l'adulte accompagnant n'est ni le père ni la mère.

Attention que la carte d'identité doit être encore valable jusqu'à 3 mois après la date du voyage.

Prix : 26 €/personne

Réservations : s'adresser à Mlle Delphine RIGOT au 082/21.47.20 ou delphine.rigot@doische.be.

Le car compte 59 places.

Le départ aura lieu à Doische, devant la maison communale à 04h40 et le retour est prévu vers 1h du matin.

Vente d'herbe sur pied

Le Collège Communal de la Commune de Doische informe la population qu'il va être procédé à une vente par soumissions d'herbe sur pied croissant sur les biens communaux suivants :

DIVISION DE MATAGNE-LA-GRANDE
-Lieudit « Fagne » cad Section B/64pie, 65 et 66pie d'une superficie de plus ou moins 3Ha 20a 23ca.

DIVISION DE MATAGNE-LA-PETITE
-Lieudit « Les Bas Champs » cad Section B/18W d'une superficie de de plus ou moins 1Ha 20a 60ca.

Le cahier des charges ainsi que les formulaires de soumission sont disponibles à la Commune de Doische – Service Patrimoine.

Les soumissions (un formulaire de soumission par terrain) doivent parvenir à Monsieur le Bourgmestre pour le **5 juillet 2016** à 10 heures 30 au plus tard. Elles porteront la mention « Vente d'herbe 2016 »

LE CARMEL - Tarifs et procédures de réservation

La réservation est faite par écrit et transmise à Madame Florence Véronèse, gestionnaire, gérant le domaine "Le Carmel", joignable au numéro 0487/36 47 13. La réservation ne deviendra effective qu'après l'accord écrit du Comité de direction. Les formulaires de réservation peuvent être obtenus auprès de la Maison Communale ou téléchargé sur le site **www.lecarmel.be**. Ce formulaire de location, signé par le locataire qui accepte les prix indiqués, doit être rentré auprès de la gestionnaire, Madame Florence Véronèse, en mains propres ou par courrier à l'adresse RCA Le Carmel, rue du Carmel 8 à 5680 Matagne-la-Petite.

Une invitation à payer sera adressée au locataire.

Une caution de **100,00 €** sera réclamée par la gestionnaire avant l'occupation par des particuliers pour les salles, la cuisine et les gites. La caution pourra être retenue si le bien a subi des dégradations ou n'est pas remis en état. Le nettoyage final est compris dans le prix sauf pour les gites « L'Hermitage ». Par contre, l'évacuation des déchets ainsi que le nettoyage du sol, de la vaisselle, des fours et cuisinières sont à effectuer par le locataire.

N.B.: Si la remise en état des lieux nécessite un nettoyage trop important, il sera facturé à l'utilisateur et déduit de la caution.

Liste des prix TVAC (valable depuis le 1er novembre 2015)

Les salles

- La salle de réunion : **160,00 €**
- Le Bisse trop : **200,00 €**
  + cuisine : **250,00 €**
  + cuisine pro. : **370,00 €**
- L'Estaminet **: 115,00 €**
- La Salle Saint-Hilaire : **200,00 €**
  + cuisine : **250,00 €**
  + cuisine pro. : **370,00 €**
- La Salle Sacré-Cœur : **200,00 €** (sous conditions)
  + cuisine : **250,00 €**
  + cuisine pro. : **370,00 €**
- Les Salles Saint-Hilaire & Sacré-Cœur
  + cuisine : **440,00 €**
  + cuisine pro. : **540,00 €**
- Le Restaurant : **200,00 €**
  + cuisine : **250,00 €**
  + cuisine pro. : **370,00 €**
- La cuisine : **90,00 €**
- La cuisine pro. + chambre froide : **150,00 €**

L'hébergement

- Gîte Le Compostelle (2 personnes) : **30,00 €/pp/nuit**
- Gîte L'Ermitage : 2 à 4 personnes : **175,00 €/weekend - 350,00 €/semaine**
- Les Chambres (35 lits) : **30,00 €/pp/nuit** - "Spécial Mariage" : **25,00 €/pp/nuit**
- Le petit-déjeuner : **6,00 €/personne**
- **Gratuit pour les enfants de 0 à 3 ans**

Et encore …
Le Domaine sans logement : 1000,00 € & Le parc : 230,00 €

TARIF

Ne concerne que les Comités et les Jeunesses, en ordre de cotisation d'adhérent au Foyer culturel de Doische et dont la date de manifestation est prévue au Calendrier des Manifestations, arrêté au 31.01 de l'année en cours édité par celui-ci

	Romerée	Gochenée	Gimnée	Matagne-la-Grande	Soulme	Doische	Vaucelles
Location	115 € Si 2 jours, 150 €	75 € Si 2 jours, 115 €	90 € Si 2 jours, 140 €	90 € Si 2 jours, 140 €	35 € Si 2 jours, 65 €	35 € Si 2 jours, 65 €	35 € Si 2 jours, 65 €
Location dans le cadre d'une festivité organisée pendant le weekend d'une fête communale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais : - Electricité (jour) - Electricité (après 22 h.) - Eau - Mazout - Poubelles	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 1,00 €/litre 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 1,00 €/litre 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 1,00 €/litre 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 1,00 €/litre 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 1,00 €/litre 3 €/sac	 0,25 € 0,15 € 8,00 €/m³ 3 €/sac
Caution	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €

Observations :

Le nettoyage est effectué par le locataire. Si le locataire ne se charge pas du nettoyage, les chaises seront, au minimum, mises sur les tables et un simple balayage est demandé, ce qui entrainera des frais supplémentaire de 50 €.

Les charges dues ainsi que le nettoyage, le cas échéant, seront facturés lors de la reprise des clés par l'agent délégué.

Version arrêtée en séance du Conseil communal du 27 mars 2014

TARIF

Pour les particuliers

	Romerée	Gochenée	Gimnée	Matagne-la-Grande	Soulme	Doische	Vaucelles
Location	**225 €** **Si 2 jours, 300 €**	**150 €** **Si 2 jours, 225 €**	**175 €** **Si 2 jours, 260 €**	**175 €** **Si 2 jours, 260 €**	**75 €** **Si 2 jours, 125 €**	**75 €** **Si 2 jours, 125 €**	**75 €** **Si 2 jours, 125 €**
Enterrement	**75 €**	**50 €**	**60 €**	**60 €**	**50 €**	**50 €**	**50 €**
Frais : - **Electricité (jour)** - **Electricité (après 22 h.)** - **Eau** - **Mazout** - **Poubelles**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **1,00 €/litre** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **1,00 €/litre** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **1,00 €/litre** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **1,00 €/litre** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **1,00 €/litre** **3 €/sac**	 **0,25 €** **0,15 €** **8,00 €/m³** **3 €/sac**
Caution	**150 €**	**150 €**	**150 €**	**150 €**	**150 €**	**150 €**	**150 €**

Observations :

Le nettoyage est effectué par le locataire. Si le locataire ne se charge pas du nettoyage, les chaises seront, au minimum, mises sur les tables et un simple balayage est demandé, ce qui entrainera des frais supplémentaire de 50 €.

Les charges dues ainsi que le nettoyage, le cas échéant, seront déduits de la caution lors de la reprise des clés par l'agent délégué.

Version arrêtée en séance du Conseil communal du 27 mars 2014

Nos écoles communales en fête !

Vodelée

Merci à tous d'être venus participer à notre après-midi inoubliable sous le thème de « Place aux artistes ».
A l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

Les élèves de l'école communale de Vodelée.

Matagne-la-Petite

Le 18 avril dernier, tous les enfants de l'école de Matagne-la-Petite ont parcouru un voyage à travers les grandes périodes de l'histoire.
Les enfants de maternelle et de primaire ont ainsi fait découvrir à leurs parents le 4ème volet de la série mythique « Retour vers le futur ! ».

Gimnée

Le 23 avril a été pour nous une journée exceptionnelle car il s'agissait de notre fête scolaire. Les enseignantes et nous-mêmes avons tout mis en oeuvre pour que le spectacle soit une réussite et ce fut le cas. Pendant 15 jours nous avons bricolé, colorié, chanté, appris des chorégraphies ou des saynètes ...

Cette année, le spectacle comportait deux parties :

- Les meilleurs moments de « Danse avec les stars » avec la présentation des danseurs sur la chanson « On danse », les chorégraphies sur différents styles et différentes époques, les moments privilégiés dans les loges ou chez le médecin (lorsqu'une star a un petit bobo).
- La projection d'un film muet (à la mode Charlie Chaplin), écrit et réalisé par nous-mêmes et avec l'aide d'une cinéaste, Madame Dubois.

Nous avons donc abordé divers domaines d'une manière ludique et amusante .
VIVEMENT l'année prochaine!

Les élèves de l'école de Gimnée.

NOUVEAU!

Ecoles communales de Gimnée, Matagne-la-Petite et Vodelée.

Besoin de renseignements, envie de découvrir nos activités,...
Venez visiter notre nouveau site **www.ecolecommunale.doische.be**

A la recherche d'une école conviviale?

Viens nous rejoindre dans une des trois écoles communales de Doische!

Gimnée

Quartier des Rippels, 1
5680 Gimnée
Tél : 082/677410

Matagne-la-Petite

Rue de Vierves, 1
5680 Matagne-la-Petite
Tél : 060/390497

* Transport scolaire possible et gratuit
* Garderie à partir de 7h00 jusque 18h00 (13h00 le mercredi)
* Repas chauds
* Cyberclasse
* Cours de natation dès la 3ème maternelle
* Journées sportives
* Collaboration avec le Foyer culturel de Doische (ludothèque, expositions, théâtre, prix Versele,...)
* Projet fruits et légumes
* Magasin à collations
* Classes de dépaysement
* Excursion scolaire
* Spectacle ou marché annuel des enfants
* Guide nature
* Diverses animations dans les villages (carnaval, chasse aux oeufs,...)
* Aide aux devoirs
* Défibrillateurs

Vodelée

Voye d'Adam, 77A
5680 Vodelée
Tél : 082/677016

Pour tout renseignement :
Par courrier : Monsieur Daniel Ney
Voye d'Adam, 77A
5680 Vodelée
Par téléphone : 082/677016
0494/322859
Par email : daniel.ney@doische.be

Avis – Sanctions administratives communales

En ce début des vacances, je rappelle à l'ensemble de la population quelques règles de savoir vivre et de respect mutuel.

Le Règlement général de police administrative est là pour apporter une solution aux désagréments susceptibles de mettre en péril la tranquillité et la convivialité qui se doivent de régner dans nos rues et quartiers.

Je tiens particulièrement à rappeler quelques points importants :

* La destruction par combustion de tout déchet est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux secs provenant de l'entretien des jardins, de déboisement ou défrichement de terrains, d'activités professionnelles agricoles ou forestières conformément aux Codes Rural et Forestier.

Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, bruyères, , vergers, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles ; à plus de 25 mètres des bois et forêts.

* Il est interdit au détenteur d'un animal de le laisser circuler sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la sûreté ou à la commodité du passage.

* L'usage, à moins de cent mètres de toute habitation, de tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres engins bruyants, actionnés par moteur, de quelque nature que ce soit, électrique, à l'explosion ou à combustion interne, est interdit sur tout le territoire de la Commune, en semaine entre 22 heures et 7 heures et le dimanche et les jours fériés toute la journée sauf entre 10 et 12 heures. Cette disposition n'est pas applicable aux engins agricoles et aux engins d'utilité publique.

* Il est défendu de jeter, déposer ou abandonner, sur la voie publique des morceaux de papier, pelures, ainsi que des décombres de toute nature, débris de poterie, verres cassés et objets analogues susceptibles de souiller la voie publique.

* Le respect du bornage des terrains agricoles est également important pour le vivre ensemble. En effet, il est fréquent que celui-ci ne soit pas respecté par les personnes qui cultivent des terrains le long des voiries communales.

J'invite vivement celles-ci à répondre à cette obligation.

A défaut, je me verrai contraint de procéder à un nouveau bornage aux frais du contrevenant.

* Il est également totalement interdit d'utiliser les emplacements habituels des grands feux locaux ou tout autres terrains vagues communaux, comme endroit de dépôts pour vous débarrasser de vos plastiques, cannettes, matériaux de construction et déchets verts provenant de la tonte des pelouses ou la taille des haies. De tels dépôts seront à l'avenir considérés comme dépôts clandestins et seront punis administrativement comme tels.

Tous ces points et bien d'autres sont repris dans le Règlement général de police administrative, disponible en ligne à l'adresse suivante http://rgpa.doische.be. Un exemplaire papier peut également être obtenu à la Maison communale.

L'idéal serait que chacun d'entre nous respecte ces règles, garantes d'une vie sociale harmonieuse, mais comme la perfection n'est pas encore de ce monde, afin de maintenir l'ordre public et lutter contre les incivilités, les autorités communales ont mis en place quatre types de sanctions explicitées au chapitre 12.

Il est également bon de rappeler que la procédure d'instruction des sanctions administrative n'est pas gérée par l'Autorité communale mais par le Bureau des Amendes administratives de la Province de Namur avec lequel le Conseil communal a passé une convention de collaboration.

Grâce à ce système répressif, nous espérons réduire considérablement les petits délits qui empoisonnent les relations sociales, tout en étant convaincu que sanctionner est un échec et qu'il vaut mieux prévenir que punir.

Votre Bourgmestre,
Pascal Jacquiez

Travaux d'entretien de voiries

Nous portons à votre connaissance que des travaux d'entretien de voiries vont être réalisés la 1ère semaine de juillet et à partir du 2 août, aux endroits suivants :

- Matagne-la-Petite : Rue Saint-Hilaire et Route de Givet

- Vodelée : Rue des Sources et des Coutures

- Doische : Route du parc à conteneurs et route partant du carrefour de la RN40 jusque Gochenée

- Vaucelles : Route de Mazée

La zone de secours DINAPHI
recrute

Un informaticien (H/F)

à temps plein

Qualification requise : Bachelier en informatique

Pour tout renseignement concernant les modalités et conditions de l'offre de l'emploi,
vous pouvez contacter le service GRH
grh@zsdinaphi.be ou 084 21 99 96

Date limite de remise des candidatures : le **31 juillet 2016**

DINAPHI
ZONE DE SECOURS

ATH/ZR08

La zone de secours

La zone est une entreprise qui compte 500 travailleurs. Le Service informatique qui se met en place est un service interne qui comptera dans un premier temps un service externe, une personne non pompier, un officier et qui s'occupera de la gestion d'un réseau, de serveurs externes et de plus de 50 stations de travail. Le service informatique sera aussi responsable du développement de logiciels internes et de la gestion de diverses applications externes.

Synthèse du profil

L'informaticien de la Zone a pour rôle principal la mise en place et la maintenance des systèmes des douze casernes et d'un centre administratif composant la zone. Cela se traduit par la gestion des droits d'accès, des utilisateurs, de la mise à jour des systèmes, du dépannage Hardware et Software, de l'installation de périphérique, etc.

L'informaticien de zone sera aussi responsable de la formation du personnel de la zone à l'utilisation des logiciels internes et externes.

Le reste du temps est consacré au développement de nouveaux logiciels ou à l'ajout de fonctionnalité aux logiciels existants et à la participation éventuelle à la mise en place du dispatching provincial.

Introduction des candidatures

Envoyer par courrier recommandé la lettre de candidature accompagnée des pièces justificatives à Mme Johanne FOCROUL, Responsable GRH, Rue Joseph Wauters, 47-49 à 5580 JEMELLE pour le 31/07/2015 au plus tard.

Pièces justificatives

- Un extrait de casier judiciaire modèle 1
- Un CV
- Une copie du diplôme requis
- Une lettre de motivation manuscrite de 25 lignes maximum format A4

Personne de contact et adresse de correspondance**:**

Mesdames Johanne FOCROUL et Sabine MASSON
Rue Joseph Wauters, 47-49
5580 JEMELLE
084/21.99.96
grh@zsdinaphi.be

Règlement de sélection **:**

Suite à l'examen de validité des candidatures, un classement en ordre utile des candidatures reçues sera réalisé par le Comité de sélection sur base des CV et de l'expérience des candidats. Le Comité de sélection convoquera les vingt premiers candidats du classement à un examen écrit. Les candidats ayant réussi l'examen écrit (minimum 50%) seront convoqués à un entretien oral où seront évaluées la maturité, la motivation, la personnalité et l'aptitude du candidat à la fonction. A l'issue des épreuves écrites et orales, le Comité de sélection établit un classement motivé des candidats et le transmet au Conseil

Vous pouvez également consulter l'offre complète sur la page facebook de la commune de Doische.

LA CHRONIQUE DES DIX VILLAGES

PERIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
✆ 082/21.47.38 - Fax : 082/67.90.27
E-mail : centre.culturel.doische@skynet.be
JUILLET 2016

Editeur responsable : Michel Ledoux

Retrouvez-nous sur facebook et sur http://foyerculturedoische.wordpress.com

Activités Vacances 2016
Doische
du lundi 11 au vendredi 29 juillet

Pour les enfants de 3 à 14 ans inclus

Les inscriptions sont obligatoires avant le 01 juillet et à rentrer au Centre Culturel de Doische uniquement

Prix: 30€/enfant/semaine - 60€/famille/semaine
Garderies payantes, uniquement sur réservation, à partir de 7h30 jusqu'à 17h30

Centre Culturel de Doische : 082/214 738

PARTICIPATION : La participation comprend : le transport, le potage, les boissons, les assurances, les matériaux et accessoires de bricolage. La participation devra être réglée, au plus tard, le 1er jour de chaque semaine

RAPPEL : seuls les enfants à partir de 3 ans (s'ils sont propres, ne portent plus de couche) et **moins de 15 ans** pourront participer aux activités.

Transport : Un bus prendra en charge les enfants qui le souhaitent aux arrêts organisés dans les différents villages de l'entité de Doische.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Dans le souci d'un accueil de qualité et de cohérence :

- ✓ **Une inscription préalable est OBLIGATOIRE avant le 01 juillet 2016 quelle que soit la semaine de participation** (pour une durée d'une semaine au minimum du lundi au vendredi). L'inscription devra se faire exclusivement à l'aide d'un bulletin à retirer aux bureaux du Foyer Culturel ou auprès de l'Administration Communale de Doische.
- ✓ Nombre de places limité.

ROMEREE
21-23-24 juillet

JEUDI 21 : FÊTE NATIONALE

11H : Te-Deum en l'église de **ROMEREE**

12H : **VIN D'HONNEUR** offert par l'Administration Communale
Présence de la Fanfare Royale Saint Laurent (sous chapiteau)

Dîner Barbecue : (3 viandes, crudités et dessert)

15 € adulte
8 € enfant

Réservations souhaitées pour le LUNDI 18 juillet
auprès de Petit Vanessa : 0477-96-36-27
ou Heurguier Mélissa : 0470-01-19-22

SAMEDI 23

Dès 8H : **MEETING de voitures** VAG, US et ANCÊTRES
5 € PAR PARTICIPANT + 1 BOISSON OFFERTE

15H : CONCOURS DE COUYON (1000€ DE PRIX !!!)
4 TOURS /1 VERRE PAR TOUR

INSCRIPTIONS 15 €
À partir de 14H

CONCOURS DE BELOTE
***5 TOURS /1 VERRE PAR TOUR* (PRIX SELON INSCRIPTIONS AUX 3 PREMIERS)**

20H30 : BLIND TEST 2 (3 € par participant)
Venez tester vos connaissances musicales !!!
Suivi d'une soirée avec DJ Christof

DIMANCHE 24

11H : APERO (sous chapiteau)
12H : Dîner de la Jeunesse (dans la salle)
14H : Concours de pétanque

INSCRIPTIONS dès 13H
DOUBLETTE FORMÉE
8€ / PERSONNE + 1 BOISSON

AMBIANCE MUSICALE AVEC LES COBRAS.
soirée clôture avec DJ Christof

La Jeunesse décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation, accident sur le site et autour de celui-ci.

ROMEREE

DIMANCHE 24 JUILLET

Dîner de la jeunesse (dans la salle)

Menu :

Entrée :
Melon jambon
ou
Tomate crevettes
7 € adulte / 4 € enfant

Plat :
Tartare de bœuf maison crudités et frites
ou
Vol-au-vent crudités et frites
12 € adulte / 6 € enfant

Dessert :
Dame blanche
ou
Macédoine de fruits
4 € adulte / 2 € enfant

Réservations souhaitées pour le **MERCREDI 20 Juillet**
auprès de : Petit Vanessa : **0477-96-36-27** (rue du Faubourg 1)
Heurguier Mélissa : **0470-01-19-22**

cdh de Doische

DIMANCHE
31 JUILLET 2016

Concours de pétanque

Où ? à VODELEE
Rue du Pige 110

A partir de 13 heures

Renseignements :

Lamock J. : 0475/37 59 03

Pain saucisse

MATAGNE LA PETITE

au Carmel

LES 9 et 10 JUILLET 2016

L'atelier « TERRE et CREATIONS », les « PETITS ARTISTES DU CARMEL » et l'atelier peinture animé par Catherine Delatour vous invitent à découvrir leur

5ème EXPOSITION

SCULPTURES, PEINTURES et PHOTOGRAPHIES

L'exposition sera accessible de 14h00 à 19h00

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

Edit. resp. : DARDENNE M.F

Avec la collaboration du Centre culturel de Doische

Action Sculpture 2016-2017

Fredy Taminiaux Jacques Iezzi Jean-Guy Closset Félix Roulin Jean-Claude Saudoyez
Max Rodhain Vincent Treu Daniel Fauville Hilda Bogaert Jean Morette

Invitation

10 ans

Vernissages

Fredy Taminiaux NISMES
Ve 17 juin à 18h30
Jacques Iezzi COUVIN
Me 22 juin à 18h30
Jean-Guy Closset PHILIPPEVILLE
Ve 24 juin à 19h00
Félix Roulin WALCOURT
Di 26 juin à 18h30
Jean-Claude Saudoyez FLORENNES
Exposition visible à partir du 17 juin
Max Rodhain CERFONTAINE
Sa 25 juin à 11h00
Vincent Treu DOISCHE (Matagne-la-Petite)
Sa 2 juillet à 18h30
Daniel Fauville CHIMAY (Villers-la-Tour)
Ve 24 juin à 18h30
Hilda Bogaert MOMIGNIES
Sa 25 juin à 17h00
Jean Morette SIVRY-RANCE (Sautin)
Je 30 juin à 11h00

Action Sculpture 2016-2017

La Commune de Doische, le Centre culturel de Doische
et le Centre culturel Action-Sud

ont le plaisir de vous inviter au

vernissage

de l'exposition des sculptures monumentales de

Vincent Treu

dans le cadre d'Action Sculpture 2016-2017

le samedi 2 juillet à 18h30

Adresse du jour: site du Carmel à Matagne-La-Petite

www.foyercultureldoische.wordpress.com www.action-sud.be

Invitation

Une organisation du Centre culturel Action-Sud en collaboration avec les Centres culturels locaux et communes partenaires

PROVINCE de NAMUR
Fédération du Tourisme

DOISCHE - dimanche 31 juillet 2016

INFOS ET INSCRIPTIONS sur

WWW.RAVELBBQ.BE uniquement.

RAVeL des BBQ

HoReCa Wallonia.be l'avenir.net VIVACITÉ

DOISCHE

Foyer Jean XXIII

54ème Fête de la Moisson

le 07 août 2016

ATTENTION
Repas UNIQUEMENT le dimanche midi

Animation musicale après 16 heures

Places limitées
Réservations souhaitées avant le 02/08/2016
Menu unique détaillé dans le prochain feuillet
Contact : N. Altruy : 082/67 74 82 - R. Fays : 082/67 73 01

Espoir Pelote Vodelée : JUILLET 2016

Pupille

03/07 :	Sart – EVP	10.00
08/07 :	EVP – Planois	18.30
15/07 :	Presgaux – EVP	18.30
23/07 :	EVP – Tromcourt	10.00

Régionale 2

16/07 :	Mettet – EVP	16.00
23/07 :	Clermont – EVP	13.00
24/07 :	EVP – Presgaux	13.00

Régionale 3

02/07 :	Matagne A- EVP	
09/07 :	EVP – Vierves	13.00
10/07 :	Rosée – EVP	
21/07 :	Saint Aubain – EVP	13.00
23/07 :	EVP – Thy-le-Château	13.00
24/07 :	EVP – Aisemont	16.00
30/07 :	Ermeton – EVP	13.00

Promotion

03/07 :	EVP – Clermont	16.00
09/07 :	Fosses – EVP	16.00
16/07 :	EVP – Vierves	13.00
21/07 :	Fosses – EVP	16.00
24/06 :	Senzeilles – EVP	

Ligue B

02/07 :	League Cup	
03/07 :	Warnant – Villers	
09/07 :	Ermeton – Villers	
10/07 :	Villers – Miavoye	
16/07 :	Tromcourt – Villers	16.00
21/07 :	Havrenne – Villers	
23/07 :	Villers – Aisemont	
24/07 :	Villers – Fontaine Evêque	16.00
30/07 :	Villers – Thy-le-Château	

Gimnée – 15 -16 - 17 juillet
Fête d'été au village

Vendredi 15

SOUPER DANSANT dès 19h30

DJ SEBA

Menu :

- Apéro
- Steak ou saumon (au BBQ) et Accompagnements
- Dessert

Réservations obligatoires pour le **12/07**

chez : Kévin : **0477 92 34 81**

Adulte : 14 € - Enfant (- 12 ans) : 8 €

Samedi 16

COURSES VTT

✘ Enfants (jusque 14 ans)

Inscriptions dès 12h30 : 2 €
Départ : 13h30 // **1h**

✘ Adultes
Individuel, équipe 2 ou 3

Inscriptions dès 13h30 :
5 € par coureur
Départ : 14h30 // 3**h**

AMERICAN PARTY Entrée : 6 €

DJ'S : CHRISTOF – LUDO - X JEREM - D

Dimanche 17

BOURSE D'ECHANGE

Exclusivement mobylettes et motos
Dès 6h :
bourse d'échange – style brocante

COURSES DE MOBS

13h : Départ
18h : Arrivée
20h : Remise des prix

SOIREE PILOTES
DJ ARNO'S
Années 80' à nos jours

Entrée GRATUITE

Le Cercle Horticole "LES POUCES VERTS"

vous convie *le samedi 2 juillet 2016 à 12h00,*

à la salle polyvalente *de Foische à leur* BARBECUE

Matagne-la-Petite site des ULM

9-10 Juillet 2016

SAMEDI 09 : 21h.

Bal avec DJ Ludo-X PAF : 5 €

SYSMIC EVENTS 0472/71.17.86

DIMANCHE 10 :

7H. : BROCANTE : Emplacement : 1.50 €/m - (une boisson comprise)

de 8 A 10 H. : inscriptions × Balade de vieux tracteurs × Tournoi de sixte

10h : TOURNOI DE SIXTE : Inscription : 5 € par joueur—Réservation souhaitée
Récompenses à la clé ! **Contact : JANCLAES Simon 0497/39 95 25**

BALADE DE VIEUX TRACTEURS : **10h30 : départ 1ère BALADE**
14h : départ 2ème BALADE

21h ***Finale de l'Euro***

✓ **Soirée de clôture années 80 à nos jours**

✓ ***Jeux de distration*** **et restauration toute la journée**

Renseignements :
MICHEL WAUTERS
0476 / 201 677

« Ca Manque pas d'Air »Asbl

Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite – 060/34.91.34
camanquepasdair@outlook.be Facebook : Petit Rustique Matagne

En juin, au Petit Rustique de Matagne-la-Petite !

Concerts à 20h30 :

Vendredi 8 juillet : **« Court Métrage»**, le retour du groupe Pop and Rock qui nous a enchanté l'an dernier.
Vendredi 22 juillet : **« Soirée dansante »** animée par notre spécialiste **D.J. François**
Tous nos concerts sont gratuits. Un chapeau passe pour les artistes.

Promenades Sophrologiques : **Le bien-être de la respiration consciente !**

Les lundi 4 et 16 juillet et les samedi 9 et 23 juillet : Rejoignez-nous pour la promenade, agrémentée d'exercices sophrologiques, organisée avec Laurence GILLET et Michel DETHIER, sophrologues expérimentés. Rendez-vous à 9h45, départ et arrivée au « Petit Rustique ». PAF : 5 euros.

Exposition :

Du 30 juin au 31 juillet, venez admirer les peintures de **Nathalie Clément**, artiste de Rosée.

Retransmission des matches de l'Euro !

Venez vivre avec nous de **nouvelles soirées diaboliques** avec nos Diables Rouges :
Quarts de finale : du 30 juin au 3 juillet - Demi-finales : les 6 et 7 juillet - Finales : le 9 ou 10 juillet

Le « Petit Rustique » un espace dédié à la rencontre, à la culture et à l'art du bien vivre.
Ouvert du Jeudi au Lundi de 15h à 22h - Dimanche de 10h à 22h

Contact et renseignements : Yvan Nicolas : 060/34.91.34 - 0475/35.51.74
En collaboration avec le Centre Culturel de Doische

GARAGE A-LEX-MOTOR

Entretien-Réparation

Multi marque...

Service indépendant

Audi - VW - Seat - Skoda

Pneumatique

Montage

Equilibrage

Géométrie 3 D

point S

Occasion ★★★★★

Rue Martin Sandron 1b – 5680 Doische

082 67 71 11 • 0475 75 41 81

Le BD BUS sera à Doische

devant la Maison Communale

le mercredi 13 juillet
de **17h45 à 18h15**

Renseignements: 082/214.738
Bibliothèque «Livre-Choix»
bibliotheque@ccdoische.be

jd-car

0475/374.260

sur RDV

Réparations mécaniques
Montage et équilibrage de pneus
Entretiens de vos véhicules
Réparation de remorques
Changement de pare-brise
Préparation et passage au contrôle technique

Bonnes vacances…

Au plaisir de vous retrouver à votre retour!

rue Martin Sandron 74 5680 Doische

ATTENTION-ATTENTION : EN RAISON DES CONGES ANNUELS
Les articles et annonces destinés à la "Chronique des Dix Villages"
du mois d'août *DOIVENT ÊTRE RENTRÉS* pour **le 10 juillet au plus tard**

et du mois de **SEPTEMBRE** pour le 5 août au plus tard

CALENDRIER JUILLET 2016

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Sam.02 : MAT-LA-PETITE : Parc du Carmel : vernissage de l'exposition de Vincent Treu
Du 11 au 31 : DOISCHE : Lycée : Activités Vacances
Mer.13 : DOISCHE : Maison Communale : halte du BéDéBus de 17h45 à 18h15
Dim.31 : DOISCHE : BBQ des Ravel organisé par l'Office Tourisme et le Foyer Culturel

FETE COMMUNALE

Du ven.15 au dim.17 : GIMNEE : chapiteau : organisée par la Jeunesse de Gimnée
Dim.17 : GIMNEE : village : course de mobylettes organisée par « The New's Mobs »
Jeu. 21- sam.23 - dim.24 : ROMEREE : chapiteau et salle : organisée par la Jeunesse de Romerée

CONCERTS

Ven.08 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : Court métrge organisé par « Ça Manque pas d'Air »
Ven.22 : MAT-LA-PETITE : Petit Rustique : concert organisé par « Ça Manque pas d'Air »

DIVERS

Sam.02 : FOISCHE : salle polyvalente : BBQ organisé par les "Pouces Verts"
Dim.03 : SOULME : promenade et repas organisés par Soulm'Actif
Du ven.08 au dim.10 : MATAGNE-LA-PETITE : Carmel : exposition de « Terre & Création »
Sam.09 - dim.10 : MATAGNE-LA-PETITE : bal, balade vieux tracteurs, animations et brocante
Jeu. 21 : ROMEREE : Te Deum par l'Administration Communale
Dim.31 : VODELEE : rue du Pige : concours de pétanque organisé par le CDh section Doische

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er JUILLET 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733
ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIENS DE GARDE

Sam.02 – dim.03 : Pharmacie GLESNER 060/ 390 595 - rue E. Defraire 71 à Treignes
Sam.09 – dim.10 : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye
Sam.16 – dim.17 : Pharmacie LERICHE 082/ 688 199 - rue du Centre 30 à Flavion
Jeu.21 : Pharmacie MOLITOR 060/347 464 - rue J. Chot 72 à Olloy/sur/Viroin
Sam.23 – dim.24 : Pharmacie GEERINCK 082/ 677 307 - rue Grande 42 à Romedenne
Sam.30 – dim.31 : Pharmacie FONTINOY 082/ 644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont